

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 11 décembre 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clotilde, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, RICK Stéphane, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : FOURNAISE Véronique donne procuration à WEEBER Michelle, SORGIUS Christian donne procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Objet : Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Le Maire sollicite du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2025.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 6.000,00 € soit pour ¼ : 1.500,00 €

Affectation des crédits :

Insertions légales

Etudes

Concessions et droits similaires

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 458.772,00 € soit pour ¼ : 114.693,00 €

Affectation des crédits :

Acquisitions immobilières

Agencements et aménagements de terrains

Plantations

Eclairage public

Travaux divers dans les bâtiments publics

Travaux de voirie

Matériel et outillage

Matériel roulant

Acquisition de biens mobiliers et informatiques

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 2.195.023,83 € soit pour ¼ : 548.755,95 €

Affectation des crédits :

Immobilisations en cours de construction :

Dépenses liées à la réhabilitation de la Mairie (opération n° 41)

Dépenses liées à la reconstruction de l'école maternelle, la construction d'un accueil périscolaire CLSH et l'aménagement paysager du site (opération n° 42)

Constructions sur le sol d'autrui :

Dépenses liées au Pôle Santé

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE Madame le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

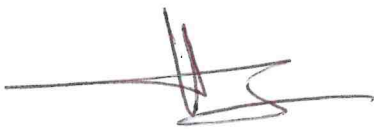
Publié le 18 décembre 2025

Transmis à la Préfecture le 18 décembre 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 15 décembre 2025

La secrétaire, Edwige VATRY



Le Maire, Sylvie ROHELLY

